

ENTRE
La Fondation des Loups de Laval ci-après appelé la FDLL
ET

Nom du locataire _____

Courriel _____

Téléphone _____

Ville _____

Adresse postale _____

Code postal _____

La FDLL consent à louer un site pour la vente de garage du 17 août 2019. Le locataire pourra choisir son emplacement, à l'aide d'un plan, au moment de la réservation. Ce plan demeure un outil de travail et **des changements peuvent survenir sans préavis.**

L'activité pourra être annulée **en cas de pluie** le matin même de l'événement (l'heure de référence est l'heure d'arrivée des responsables sur le site, soit **6 h**) et sera remise au lendemain soit le 18 août 2019. Un message sera affiché sur la page Facebook (www.facebook.com/fondationloups/) et sur le site web des Loups (www.goloups.ca/ventedegarage). **Aucun remboursement possible.**

La FDLL se dégage de toute responsabilité en cas de pluie durant la tenue de l'événement.

Veuillez noter que la FDLL est un organisme à but non lucratif et que la Vente de garage est une activité de financement !
Consultez le site Internet de la FDLL, au www.goloups.ca/ventedegarage ou téléphonez au 450 662-7000 ext 3517 pour plus d'informations.
Au plus tard, le matin même de l'événement, soit à 6 h, un message vous indiquera si la vente de garage est annulée.

Respectez les zones de stationnement. Aucun véhicule ne sera toléré dans les aires réservées aux autobus de la STL et dans les pistes cyclables.

Modalités Le locataire s'engage à respecter les conditions suivantes

Initiales

Les modes de paiement acceptés sont : Argent comptant, Débit, Visa ou MasterCard.

S'acquitter du prix de la location du site. Maximum de 2 sites par locataire au prix de 25\$/site et 5\$/table supplémentaire, jusqu'à un total de 3 tables maximum par site. Le tarif du site corporatif est de 55 \$. Des frais supplémentaires peuvent être exigés par les organisateurs si ceux-ci constatent, lors de l'événement, que les objets vendus sont ou semblent neufs.

Veuillez noter qu'une table par site est comprise dans le prix de la location d'un site. Si vous voulez en avoir une 2e ou une 3e, vous devez en louer une à la FDLL au coût de 5\$/table ou vous en procurer une par vos propres moyens d'une grandeur d'au maximum 6'. Les tables louées sont la propriété de la FDLL et doivent être remis dans le même état que lorsque prêtée. Des frais de remplacement peuvent s'appliquer.

Chaque vendeur obtiendra 2 laissez-passer qui seront utilisés entre 6 h 30 et 8 h 30. Un vendeur sans laissez-passer se verra automatiquement refuser l'accès au site. Aucun véhicule ne pourra entrer sur le site après 8 h 15. Tous les véhicules et remorques devront être retirés du site avant 8 h 30 et aucun véhicule ne sera toléré avant 14h. Cette heure pourra être reportée si les organisateurs jugent qu'il y a trop de visiteurs sur le site pour laisser entrer des véhicules. Les locataires qui désirent quitter le site avant 14h devront le faire à pied. Les passes d'accès au site doivent être remis à la FDLL lorsque les vendeurs quittent le site.

Afin de ne pas créer de congestion et d'assurer un bon déroulement, nous vous prions de ne pas dépasser 5 km/h, de stationner en parallèle à votre table et d'accepter l'aide de nos bénévoles pour le déchargement de votre matériel.

Il est important de respecter le périmètre du site qui vous est alloué. La dimension des sites est d'environ 8' X 10'.

Il est interdit de commencer la vente d'articles avant 8 h 30, pour des raisons de sécurité, sous peine d'expulsion.

Le locataire est responsable de la propreté de son site et devra le laisser libre de tout objet et déchet à son départ.

Le locataire dégage la FDLL de toutes responsabilités civiles et accidentelles découlant de ladite vente de garage, y compris le vol ou la perte de marchandise. Le locataire atteste que sa marchandise répond aux normes de sécurité en vigueur pour le produit vendu.

Le locataire s'engage à respecter les règles de la FDLL qui visent à favoriser le bon déroulement de la journée et la sécurité des personnes présentes. Toute personne qui refusera de collaborer ou de respecter ledit règlement sera expulsée du site et se verra refuser la possibilité de louer directement ou indirectement un emplacement lors des ventes de garage subséquentes.

Description	Tarif	Quantité	Total
Location 1 site avec 1 table	25\$		
Location site corporatif et 1 table	55\$		
Location table supplémentaire (2 maximum)	5\$/chaque		
TOTAL			

Argent Comptant

Je reconnais avoir pris connaissance du contrat pour la vente de garage du 17 août 2019 (remis au 18 en cas de pluie), et j'en accepte les conditions.

Visa/Mastercard

Débit

Membre de la FDLL

Signature du locataire

Date

/ /2019